

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@canada.ca

STANDARD REQUEST FOR BID
INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement **E60PQ-140003/PQ**.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement **E60PQ-140003/PQ**.

Solicitation No. - N° de la demande 2024-00460	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/	
Solicitation closes – La demande prend fin : 17 novembre, 2023	File No. - N° de dossier 2024-00460

Date of Solicitation – Date de la demande 7 novembre, 2023
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à : Catherine Clairoux Agente principale d'approvisionnement et des marchés L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) Division de la politique des approvisionnements et des marchés 59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6 (343) 596-9265 catherine.clairoux@inspection.gc.ca
Destination : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 2954 Blvd. Laurier – Pièce 100 Québec, QC G1V 5C7 Canada

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : _____ Date : _____

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. **Pour les paliers 2 et 3** : S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? **Non.**

2. **Concurrentiels**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants **APRÈS** la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada. Une ou plusieurs des **justifications de prix** suivantes :

- a. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
- b. un double des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
- c. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice, ou;
- d. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

3. **Marché conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)**

« **Entreprise** ou **entreprises Autochtone(s)** » signifie un ou des entité(s) ayant complété(s) et soumis la Pièce Jointe 1 de l'Annexe C, avec leur soumission.

Ce marché est conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral si chacune des conditions ci-dessous sont satisfaites :

- a. deux (2) propositions de compagnies autochtones ayant rencontré les critères d'évaluation et les critères côtés d'évaluation sont soumises, et;
- b. deux (2) propositions de compagnies autochtones qui ne sont pas affiliées sous la Loi sur la concurrence (L.R.C. (1985), ch. C-34) sont soumises.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas satisfaites, ce marché sera ouvert à tous les entreprises.

4. **Modalités de l'IAS :**

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro **E60PQ-140003/PQ**. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes **AVEC** sa soumission :

- a. Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente, et;
- b. Pièce Jointe 1 de l'Annexe A – Certification Réserve aux Entreprises Autochtones (si applicable).

5. Exigences en matière de sécurité :

Ce besoin ne comporte pas d'exigences relative à la sécurité.

6. Évaluation des soumissions :

- a. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financières
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c. L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de la Certification SAEA à la Pièce jointe 1 de l'Annexe C, et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), c. C-34. Dans ce cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront.

Si à un moment quelconque du processus d'évaluation on constate que ce soit, en déterminant l'invalidité des attestations, que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, et qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de la Certification du SAEA Réserve aux Entreprises Autochtones à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

IAS publiée par :	
Utilisateur désigné (UD) - l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Personne-ressource et autorité contractante pour l'IAS :	Catherine Clairoux Agente principale d'approvisionnement et des marchés L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) Division de la politique des approvisionnements et des marchés 59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6 (343) 596-9265 catherine.clairoux@inspection.gc.ca
Clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	17 novembre, 2023 14:00 Heure de l'Est
À l'adresse courriel de réception des soumissions :	cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca L'adresse courriel de réception des soumissions sert uniquement à la réception des soumissions. Aucune autre communication doit être envoyée à cette adresse courriel.
Demandes de renseignements sur l'IAS :	
Le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	Cinq (5) jours ouvrables

SECTION 2 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
2.	Exigence en matière de sécurité
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées ci-dessous :
	c. <input checked="" type="checkbox"/> Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.
4.	Responsables
4.1	<p>Autorité contractante (utilisateur désigné)</p> <p>Catherine Clairoux Agente principale d'approvisionnement et des marchés L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) Division de la politique des approvisionnements et des marchés 59 Camelot Dr. Nepean, ON K2G 5W6 (343) 596-9265 catherine.clairoux@inspection.gc.ca</p>
4.2	<p>Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat)</p> <p>Nom Titre Ministère Adresse No° de téléphone Courriel</p> <p>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</p> <p>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</p>
4.3	<p>Représentant de l'entrepreneur</p> <p>Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.</p>
5.	<p>Modalités de paiement</p> <p>La case cochée s'applique.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Paiement unique</p>
6.	<p>Facturation</p> <p>En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement : Nom de l'organisation, personne-ressource et adresse : [À remplir au moment de l'attribution du contrat]</p>
7.	<p>Clauses du Guide des CCUA</p> <p>Conditions générales 2020 (2022-12-01)</p>

ANNEXE A – BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

<p>Règle de combinaison de catégories : Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat. La règle s'applique uniquement aux catégories cochées.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Catégorie 2</p> <p>Exception : lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées de catégorie 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage de PNODAMA dans le cadre d'un AMA autorisé (tel que défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.</p> <p>Règle relative à la mise à niveau conceptuelle : L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat. Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet, avant la fabrication / la commande des produits, Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8.</p> <p>L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix. Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.</p> <p>Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques</p>

Le besoin comprend la catégorie de travaux suivante :

Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie pour être conformes. Veuillez-vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».**

Tableau 1 — Tableau des produits						
Section A — BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B — SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC et Description du produit (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)	QTÉ	Fourni des infos. supplémentaires	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Sous-Total [Qté x Prix] \$
Catégorie 2						
1	2WSSREXXL30L66BELXX Produit : Surface de travail individuelle à hauteur réglable, position assise ou debout. Forme rectangulaire, fini stratifié avec contrôle électrique. P 30" x L 66" x H 23" to 48.7"	6	Oui		\$	\$

2	2WSSREXXL30L72BELXX Produit : Surface de travail individuelle à hauteur réglable, position assise ou debout. Forme rectangulaire, fini stratifié avec contrôle électriques. P 30" x L 72" x H 23" to 48.7"	10	Oui		\$	\$
Veillez fournir des informations supplémentaires: Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins et / ou des images avec une documentation descriptive pour ces produits avec votre soumission.				Total des produits :		\$

Tableau 2 – Livraison (Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier)					
Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue :	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous.	Prix de lot ferme \$
1 à 2	Agence canadienne d'inspection des aliments 2954 Blvd. Laurier, Quebec, QC	2024-02-09	Heures normales de travail.	_____ : semaines	\$
Heures normales de travail de 8h00 à 17h00 (article 5, annexe A de l'AMA). Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Total de livraison :	\$

Tableau 3 – Installation (Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier)					
Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue :	Le fournisseur doit installer comme indiqué ci-dessous.	Prix de lot ferme \$
1 à 2	Agence canadienne d'inspection des aliments 2954 Blvd. Laurier, Quebec, QC	2024-02-09	Heures normales de travail.	_____ : semaines	\$
Heures normales de travail de 8h00 à 17h00 (article 5, annexe A de l'AMA). Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Total de livraison :	\$

Tableau 4 – Services liés aux produits (À exécuter avant la livraison et l'installation)					
Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N°	Description des services requis	Heure voulue :		Le fournisseur complètera les services comme indiqué ci-dessous AAAA-MM-JJ	Prix de lot ferme \$
1	Évaluation des finitions et des couleurs existantes et rédaction d'un rapport. Le fournisseur sera tenu d'assortir les finitions et les couleurs du mobilier existant puisque cette reconfiguration ne concerne qu'une partie du bureau.	Heures normales de travail.			\$
Heures normales de travail de 8h00 à 17h00 (article 5, annexe A de l'AMA). Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Total des Services :	\$

Tableau 5 – Livraison optionnelle Ne s'applique pas.
Tableau 6 – Installation optionnelle Ne s'applique pas.

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations	
1.	Éléments de finition standard
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts. Dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'octroi du contrat , le chargé du projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'Annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

2.	Installations du Canada où se fera la livraison : Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés. Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.	
2.1	Quai de chargement / lieu	
A	Lieu	ACIA 2954 Blvd. Laurier Québec, QC G1V 5C7 – Pièce 100
B	Quai de chargement	En béton, à la gauche de l'édifice – près de l'aire de jeu de la garderie. ~ P 4' x L 8'
C	Porte	À double ouverture, vitrée standard.
D	Monte-Charge	Deux assesseurs pour passagers disponible pour monter les biens.
E	Autre	Veuillez contacter (à insérer à l'attribution du contrat) afin de cédule la livraison. Les biens peuvent être reçus suivant la confirmation de la livraison, durant les heures normales de travail, du lundi au vendredi.

3.	Continuité des attestations	
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail. Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	Conformité du produit	
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).	

Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat		
1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme de la livraison (Tableau 2)	\$
3	Total ferme de l'installation (Tableau 3)	\$
4	Total ferme des services liés aux produits (Tableau 4)	\$
5	Coût total du matériel (Article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA) s'il y a lieu*	\$
6	Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5*)	\$
7	Tax(es) applicables (soumission) :	\$
8	Coût estimatif (soumission) total (6 + 7):	\$
9	Prix total du contrat [applicable au moment de l'attribution du contrat] :	\$

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat		
Nom :	Numéro de téléphone:	
	Courriel:	
	PBN:	
	Ariba #:	

INSTRUMENT DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE :

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen d'instrument de paiement électronique suivant : **Dépôt direct**

PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE A – CERTIFICATION RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones – Certification SAEA

Pour plus de renseignements sur les exigences des entreprises autochtones du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones, consultez :

- l'annexe 9.4 et la section 9.40 du Guide des approvisionnements (<https://buyandsell.gc.ca/policyandguidelines/supply-manual/section/9>);
- Politique sur les marchés 1996-2 (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=13706>), et;
- Politique sur les marchés 1997-6 ([Procurement Strategy for Aboriginal Business: Guidelines for Buyers/Government Officials \(Contracting Policy Notice 1997-6\) \(canada.ca\)](#))

Entreprise Autochtone

1. En signant l'attestation, le soumissionnaire atteste que son entreprise jouit du statut d'entreprise autochtone conformément au Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones.
2. Le Soumissionnaire :
 - a. atteste qu'il respecte, et continuera de respecter pendant toute la durée de tout contrat subséquent, les exigences décrites à l'annexe susmentionnée;
 - b. convient que tout sous-traitant qu'il engage dans le cadre de tout contrat subséquent doit satisfaire aux exigences décrites dans l'annexe susmentionnée ; et
 - c. s'engage à fournir au Canada, immédiatement sur demande, la preuve de la conformité de tout sous-traitant aux exigences décrites dans l'annexe susmentionnée.
3. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable ci-dessous :

Le soumissionnaire est une entreprise autochtone qui est une entreprise individuelle, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, un partenariat ou un organisme sans but lucratif.

OU

Le soumissionnaire est soit une coentreprise composée de deux entreprises autochtones ou plus, soit une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. Le soumissionnaire doit, à la demande du Canada, fournir tous les renseignements et preuves à l'appui de cette attestation. Le soumissionnaire doit s'assurer que cette preuve sera disponible pour vérification pendant les heures normales de bureau par un représentant du Canada, qui pourra faire des copies et prendre des extraits de la preuve. Le soumissionnaire doit fournir toutes les installations raisonnablement requises pour toute vérification.

Attestation – Entreprise Autochtone

À la demande de l'autorité contractante, le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire autochtone :

Je suis un propriétaire de _____ (insérer le nom de l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».

Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Services aux Autochtones Canada.

Nom du propriétaire

Signature du propriétaire

Date